

**A ET ASSOCIES CONSEILS**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 86 720 euros**  
**Siège social : 1435, Route des Milles,**  
**13090 AIX-EN-PROVENCE**  
**RCS d'AIX-EN-PROVENCE : B 412 010 969**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2009**

L'an deux mille neuf et le trente mars, à onze heures,  
Au siège social, à AIX-EN-PROVENCE,

Les associés de la Société « A ET ASSOCIES CONSEILS », Société à Responsabilité Limitée, au capital de quatre-vingt six mille sept cent vingt euros (86 720 €), dont le siège social se situe 1435, Route des Milles, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro B 412 010 969, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

**Sont présents ou représentés**

\* La SARL « LA FINANCIERE DE L'ARBOIS », représentée par son co-Gérant Monsieur PEREZ Stéphane, propriétaire de cinq cent quarante et une parts sociales, numérotées de 1 à 499 et de 501 à 542 ;  
Ci : 541 parts

\* La SC « MARYGOT », représentée par son co-Gérant Monsieur GUILLEMIN Rodolphe, propriétaire d'une part sociale, numérotée 500 ;  
Ci : 1 part

**Total des parts des associées présentes ou représentées : Cinq cent quarante deux (542) parts sur les cinq cent quarante deux (542) parts composant le capital social.**

**Monsieur PEREZ Stéphane préside la séance en qualité de représentant de l'associée présente détenant le plus de parts sociales.**

**Messieurs TEYSSIER Grégory et GUILLEMIN Rodolphe, Gérants non associés, assistent à la réunion.**

**Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :**

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la Gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

**Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.**

**L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.**

DÉPOT GTC AIX N° 274800

04 MAI 2009

412 010 969

98B340

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur PEREZ Stéphane en qualité de co-Gérant de la Société à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, et détermination de ses pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### Première résolution

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur PEREZ Stéphane, demeurant 11, avenue Ariste Gambi, 13260 CASSIS, en qualité de co-Gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Monsieur PEREZ Stéphane est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Monsieur PEREZ Stéphane a les pouvoirs les plus étendus, pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

**Le Président de séance et représentant de la SARL « LA FINANCIERE DE L'ARBOIS »**

**Monsieur PEREZ Stéphane**

**L'Associée**

**La SC « MARYGOT », représentée par Monsieur GUILLEMIN Rodolphe**

**Monsieur PEREZ Stéphane**

*« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »*

*Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant*